DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 mai 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric

ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATTRE

VAN HECKE

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Marcel BAUER

N° CP/2015/122 - Voirie départementale - Aide aux collectivités - 1226 Cession de deux parcelles de terrain à la commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la cession de deux parcelles de terrain entre le Département du Bas-Rhin et la commune de MUHLBACH-SUR-BRUCHE selon les modalités suivantes :
- section 5 n° 633 d'une surface de 0,53 are cédée à titre gratuit ;
- section 5 n° 634 d'une surface de 6,68 ares cédée pour le prix de 7 000,00 €.
- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental comme représentant habilité à signer l'acte afférent à cette vente.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

جيساك

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: 067-226700011-20150511-lmc192920-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 26/05/15

Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY